



Cap-Verdien avec une française

Par **Sablery Audrey**, le **05/10/2017** à **11:26**

Bonjour,

Mon copain est Cap-Verdien et je suis française. Il est là-bas et je suis en France mais nous aimerions nous installer tous les deux ici.

J'ai fais beaucoup de recherches et d'appel et on me propose toujours soit le mariage ou un enfant. J'aimerais faire les choses bien mais j'avoue que la tâche est difficile ! Nous pensons nous Pacser mais cela est-il possible s'il vient en France sur un visa touristique ? Et après le pacs et les trois mois de visa, quel visa peut-il demander ? Et si son visa lui est refusé quelles solutions avons-nous?

Je vous remercie infiniment pour votre aide !

Audrey

Par **Visiteur**, le **05/10/2017** à **11:34**

Bonjour,

"J'aimerais faire les choses bien mais j'avoue que la tâche est difficile " Alors pourquoi pas un mariage ?

Par **Sablery Audrey**, le **05/10/2017** à **11:38**

Parce que nous ne sommes pas pour le mariage. C'est un engagement officiel et solennel et Si nous le faisons ce sera plus tard avec des économies et une belle cérémonie.

Par **youris**, le **05/10/2017** à **12:01**

bonjour,

le pacs avec un(e)partenaire français permet à l'étranger d'avoir un titre de séjour mais les préfectures demandent un an de vie commune pour l'attribuer.

à l'expiration de son visa touristique, votre ami sera en situation irrégulière avec ses conséquences.

je pense que votre entourage vous a mis en garde contre les mariages gris et blancs qui sont malheureusement une réalité.

vous pouvez vous marier au cap-vert et faire transcrire votre mariage sur l'état civil français

ou même vous marier au consulat de france au cap-vert.
salutations

Par **Sablery Audrey**, le **05/10/2017** à **12:08**

Merci beaucoup pour vos réponses. Il n'y a vraiment aucun moyen pour lui d'entre legal le temps d'avoir les 1 an de vie commune ? Je me renseigne également pour un visa étudiant même si les études ont un coût pour les étrangers. Est-il plus facile à obtenir une fois pacser ou s'agit-il seulement de prouver une inscription en université et des moyens financiers ? J'ai lu que pour le visa étudiant, celui-ci doit pouvoir justifier de minimum 615€ de revenu sur par mois, si nous sommes pacser est-ce mes revenus peuvent être pris en compte ? J'ai beaucoup de questions :)